



communauté
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 089-200067114-20260518-2026_DRJH_012-AR

S²LO

ARRETE N°2026-DRJH-012

--

PORTANT DELEGATION DE FONCTION A MONSIEUR MAGLOIRE SIOPATHIS

Le Président de la Communauté de l'Auxerrois ;

Vu l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°CC-2026-003 en date du 22.04.2026 portant élection des vice-présidents ;

Considérant que Monsieur Magloire SIOPATHIS a été élu 3^{ème} Vice-Président.

Considérant que le Président de la Communauté de l'Auxerrois peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature à ses vice-présidents ;

ARRÊTE

Article 1 – Monsieur Magloire SIOPATHIS est nommé 3^{ème} Vice-Président chargé de l'Environnement et de la Gestion des déchets.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur Magloire SIOPATHIS
- Madame Arminda GUIBLAIN,
- La Direction des finances et éco-responsabilité,
- La Direction des systèmes informatiques et du cadre de vie,
- La trésorerie.

le 13 mai 2026



Le Président,


Mathieu DEBAIN